



## UN ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA MARNE LE MONT DE BERRU

En 2006, le Conseil général de la Marne a labellisé une partie du Mont de Berru comme espace naturel sensible. Un espace naturel sensible est un milieu reconnu pour son intérêt écologique, paysager et sa capacité à accueillir du public. Répertorié en 1984 dans l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), le Mont de Berru est également reconnu au niveau européen puisqu'il a été retenu pour intégrer le réseau de sites Natura 2000.

Situées sur la commune de Cernay-lès-Reims, les parcelles du Conseil général s'étendent sur une superficie de 20 hectares et sont exposées sur le versant occidental du Mont dominant ainsi la vallée de la Vesle.

Une mosaïque de milieux secs est présente sur le Mont : des pelouses, des prairies, des fourrés et surtout des bois qui donnent au site tout son intérêt écologique, en abritant des espèces floristiques et faunistiques remarquables. Le contraste est saisissant entre la plaine céréalière et viticole et le Mont de Berru devenu une zone refuge pour la biodiversité. Sa situation, à 8 km de Reims, contribue à en faire un lieu idéal pour découvrir la nature.

Afin de préserver ce patrimoine naturel remarquable, le Conseil général a confié la gestion écologique du site au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne par le biais d'une convention de gestion. Cette collaboration va permettre à ce site naturel remarquable de bénéficier de la mise en place d'une démarche de préservation durable.

## ENVIRONNEMENT ET MILIEUX

### **Une butte témoin, le Mont de Berru**

A l'ère Tertiaire (- 65 à - 2,6 millions d'années), le bassin rémois était recouvert par une vaste mer dont émergeait le Mont de Berru. Le Mont de Berru correspond à une butte calcaire et marno-calcaire qui surplombe d'une centaine de mètres la plaine crayeuse. Le Mont a été épargné de l'érosion car il est surmonté de roches dures. Il s'agit d'une butte témoin détachée de la Côte de l'Île-de-France. Les différentes natures des roches qui composent le Mont de Berru engendrent une diversité des milieux naturels tout à fait remarquable. Cela explique la grande richesse écologique du secteur.



Prairie sèche sur le plateau du Mont de Berru

### **Un complexe remarquable d'habitats**

Le site présente un intérêt écologique remarquable. Il est constitué à 92 % par des boisements spontanés de chênes pédonculés relativement jeunes dominés par l'Erable sycomore, l'Erable champêtre ou encore le Frêne. Au sein de ces boisements subsistent quelques clairières où l'on observe des prairies (il s'agit d'une formation herbacée haute, dominée par des graminées), des fourrés calcicoles constitués d'Aubépine, de Noisetier et de Cornouiller sanguin. Enfin, sur le secteur en bas de pente, on observe une pelouse marnicole. Il s'agit d'une pelouse plus ou moins rase qui repose sur un sol marneux qui a un pouvoir de rétention de l'eau relativement important. Elle présente la particularité de s'assécher assez fortement en été et abrite de ce fait un grand nombre d'espèces inféodées aux pelouses calcicoles sèches.

### **Une flore et une faune patrimoniales**

Le site « Boisements et milieux associés du Mont de Berru » possède une diversité floristique importante. Les inventaires scientifiques menés en 2009 ont permis d'identifier 116 espèces végétales et cette liste n'est pas exhaustive. La diversité floristique est liée à la mosaïque d'habitats (6 habitats naturels).

En 2009-2010, quatre espèces faunistiques remarquables ont été inventoriées : le pic noir, le lézard des souches, la martre, et le damier de la succise. Ce dernier est un papillon menacé qui est protégé à l'échelle européenne et nationale. La patrimonialité du site est avérée par la présence d'une espèce floristique remarquable, la gesse de Nissole et par une faune très intéressante.

### **La gesse de Nissole**

C'est une plante annuelle appartenant à la famille des légumineuses, à tige dressée non grimpante. Elle fleurit dans les haies, les lieux herbeux à sol sec, les champs, les moissons ou les lieux incultes. Elle est remarquable par ses feuilles toutes simples, sans vrille, semblables à celles des graminées. C'est une espèce assez rare et en raréfaction continue sauf en Champagne humide où elle est plus commune. La gesse de Nissole ou gesse sans vrille est inscrite sur la Liste rouge de la Flore Vasculaire de Champagne-Ardenne.



Gesse de Nissole



Lézard des souches

## PROTÉGER, GÉRER, AMÉNAGER

### **Pourquoi préserver un espace naturel ?**

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont 50 à 70 % des milieux secs (prairies mésoxérophiles, pelouses...) qui ont disparu en France. Pour enrayer la dégradation des milieux remarquables et éviter la disparition de la faune et de la flore rares du département, des actions de préservation, de gestion et de sensibilisation sont donc nécessaires. La diversité des habitats du Mont de Berru est principalement menacée par leur manque d'entretien. Sans intervention, les espaces naturels se boisent (on parle de fermeture des milieux), la biodiversité disparaît au profit de quelques espèces dominantes et les paysages s'uniformisent.



Mont Plein : prairie à molinie

### **Comment préserver ce joyau de nature ?**

**Un espace naturel ne s'entretient pas tout seul. Il suppose une bonne connaissance et une gestion adaptée pour en maintenir la richesse écologique.**

#### **1 Des travaux de restauration et une libre dynamique naturelle**

L'enjeu portera principalement sur les habitats de pelouse et de prairie dont les surfaces sont réduites par un phénomène d'embroussaillage. Ces habitats ouverts sont le gîte de nombreuses espèces animales remarquables comme le damier de la succise et le lézard des souches. Des travaux de débroussaillage et de fauche permettront de restaurer et d'entretenir ces milieux ouverts. Des travaux de gestion seront également entrepris pour conserver et améliorer les conditions de vie de la gesse de Nissolle. En revanche, l'habitat forestier, relativement jeune, sera laissé en libre dynamique naturelle.

#### **2 Améliorer les connaissances sur la faune et la flore**

Un site d'une telle richesse ne se découvre pas en une seule année d'inventaires ! Un certain nombre d'espèces (végétales et animales) n'a pas encore été observé et les données doivent être complétées régulièrement afin de connaître exhaustivement la richesse du site. Des compléments devront par exemple être réalisés sur l'avifaune ou les insectes. Les espèces végétales et animales rares devront être recherchées et localisées précisément.

#### **3 Informer et sensibiliser les usagers, la population locale et les acteurs sur la préservation du site**

La sensibilisation et l'information sont deux étapes primordiales et essentielles pour la préservation des espaces naturels. Informer sur l'intérêt du site est indispensable pour comprendre pourquoi le Conseil général s'associe avec le Conservatoire pour mener des actions de gestion particulières

sur ce site. Le Mont de Berru est régulièrement fréquenté par les promeneurs qui apprécient le cadre naturel et paysager de ce secteur à quelques minutes de Reims. Pour ne pas perturber les secteurs les plus fragiles du site, des panneaux d'information devront être installés sur les chemins les plus fréquentés pour expliquer les usages à respecter. Une lettre d'information destinée aux acteurs locaux devra être réitérée pour communiquer sur les nouvelles du site (travaux de gestion, résultats d'inventaires...).

#### **Des actions au quotidien pour préserver nos espaces naturels sensibles :**



#### **Un plan de gestion**

En 2010, le Conservatoire a réalisé le plan de gestion des « Boisements et milieux associés du Mont de Berru » dans l'objectif d'identifier précisément l'intérêt de celui-ci en terme de biodiversité et de proposer des actions de gestion. Les résultats des inventaires de terrain de 2009 ont permis de définir les habitats naturels et les espèces à préserver en priorité, en fonction de leur rareté, des menaces et de leurs exigences écologiques. A partir des connaissances écologiques des lieux, des objectifs et des actions de gestion ont été proposés pour les cinq prochaines années.

## PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

### **Le Conseil général de la Marne et le Conservatoire, un partenariat fort**

Le Conseil général de la Marne s'investit depuis de nombreuses années dans la préservation de l'environnement dans une démarche de développement durable dans le but d'améliorer le cadre de vie des marnais. S'agissant plus spécialement de la préservation des espaces naturels, le Département de la Marne est un acteur majeur dans la protection de la nature en travaillant en étroite partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.



Prairie maigre de fauche

**Pour toute information complémentaire sur le site  
« Boisements et milieux associés du Mont de Berru »,  
n'hésitez pas à contacter :**  
**Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne**  
**Antenne départementale de la Marne**  
**13, place du Champ Benoist**  
**51 120 Sézanne**  
**tél. 03 26 80 13 24**  
**Mél : jbrougemont@cen-champagne-ardenne.org**  
**Site web : www.cen-champagne-ardenne.org**



Martre des pins

L'investissement du Conseil général de la Marne au côté du Conservatoire date de 1990. Depuis 2004, le Conseil général a consolidé son partenariat avec le Conservatoire par la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations dans les thématiques liées à la protection, la gestion et la valorisation des milieux naturels remarquables et la protection des chauves-souris. Dans ce contexte très dynamique, le Conseil général de la Marne a demandé au Conservatoire la réalisation d'un diagnostic écologique de ses propriétés non bâties. Parmi les neuf sites identifiés lors de l'étude, et dans cet élan, le Conseil général a confié la gestion écologique et la valorisation de deux sites naturels « L'Anse du Radouaye » et « les Boisements et milieux associés du Mont de Berru » au Conservatoire par le biais d'une convention de gestion.



### CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

40 rue Carnot - 51038 Châlons-en-Champagne cedex  
 tél. 03 26 69 51 51 - fax. 03 26 21 49 81  
 courriel : contact@cg51.fr - www.marne.fr